

dépôt de leurs attaques incessantes, était la meilleure que le pays pouvait avoir.

Plus j'avance dans la vie, plus je reste convaincu que la protection nous est nécessaire, que vivant sur la frontière d'un pays fortement protégé par son tarif, il nous faut protéger nos propres industries. Je vois avec plaisir que cette opinion est partagée par certains membres du cabinet et que ces ministres ont empêché leur parti de mettre la politique nationale de côté, et ont continué à protéger les industries canadiennes. J'espère qu'ils continueront à agir ainsi; quant aux autres promesses qu'ils ont violées, je ne m'en occuperai pas; je laisse au peuple le soin de régler cette question avec le gouvernement, et je n'ai aucun doute que lorsque le temps sera venu, il n'y manquera pas.

M. BRODER: M. l'Orateur, je déclare dès en commençant que, pour ma part, à propos de cette question de plébiscite, je n'ai pas le moindre doute, que cet article concernant le plébiscite a été inséré dans le programme du parti libéral dans le but exprès d'influencer les partisans de la tempérance dans tous le pays en faveur de ce parti, durant la campagne électorale alors prochaine.

Le premier ministre et ses collègues méconnaissent étrangement le caractère des partisans de la tempérance au Canada s'ils croient que leur conduite dans cette affaire est de nature à donner satisfaction à des gens aussi sérieux. Je dirai de plus qu'on n'a jamais vu tentative plus déloyale, non seulement de tromper des gens sincères, mais aussi de mettre en danger des intérêts importants, en mettant les intéressés, c'est-à-dire ceux qui ont des intérêts dans le trafic des liqueurs, dans le doute et l'incertitude.

Il n'y a pas un de ceux qui ont de l'argent engagé dans un hôtel ou une fabrique de liqueurs, dont les intérêts n'ont pas été mis en danger par la position pleine d'incertitude dans laquelle le gouvernement a placé cette industrie par sa politique dans cette affaire de prohibition, et tout cela sans avoir la moindre intention d'agir sérieusement. Ceux qui sont revêtus de la responsabilité d'administrer la chose publique dans ce pays, n'ont pas le droit de mettre une classe quelconque de citoyens dans une position aussi fautive.

Je dirai aussi que si ceux qui nous proposent aujourd'hui d'abolir le Sénat ou de le rendre inutile ont pour la volonté populaire le respect qu'ils prétendent avoir, ils sont pleinement justifiés de se conformer à cette volonté telle qu'elle vient de se manifester dans une occasion récente.

Dans la force de sa puissance, l'honorable premier ministre prend le peuple à la gorge et empêche sa voix de se faire entendre. Tout en parlant de donner plus de liberté au peuple en changeant la constitution du

Sénat de manière à rendre plus libre l'expression de la volonté populaire, il entreprend d'étouffer cette volonté telle qu'elle vient de se manifester sur cette question de la prohibition.

Pourquoi fait-il cela? De quels arguments se sert-il pour justifier sa conduite? Il dit que le vote a été trop peu considérable pour justifier le gouvernement de faire adopter une loi. Il aurait dû dire cela pendant que cette question était débattue dans les assemblées publiques. D'ailleurs toute la presse du pays prétendait que la majorité déciderait de la question d'un côté ou de l'autre. Prenons les journaux canadiens, libéraux comme conservateurs, et nous voyons que tous étaient d'avis que, selon la coutume anglaise, la majorité déciderait de cette question comme elle décide de toutes les autres.

Pourquoi le premier ministre et ses collègues n'ont-ils pas été assez francs pour dire au peuple que ce raisonnement était erroné et que l'intention du gouvernement était de n'accorder une loi prohibitive que dans le cas où 50 pour 100 au moins des électeurs la demandaient?

N'avons-nous pas entendu le premier ministre dire que si la province de Québec a donné un vote si considérable contre la prohibition, c'est parce que la prohibition existe déjà en grande partie dans cette province. Si cet argument avait quelque valeur, il justifierait le premier ministre à nous donner une loi prohibitive, puisque d'après son propre aveu, la province de Québec est même pour la prohibition. Mais non, il ne se sert de cet argument que pour se tirer d'embarras, ainsi que ses amis. Je suppose qu'il devait être bien entendu que l'honorable ministre de l'Agriculture devait être très opportunément absent de la Chambre lorsque cette question serait débattue. Il est passablement susceptible et n'aime pas à être tenu sur le grill.

Il devrait être à son siège pour expliquer et justifier sa conduite dans cette affaire, ou condamner l'attitude prise par ses collègues. Dans la province de Québec, pas moins de trois ministres ont parcouru les assemblées publiques pour conseiller au peuple de repousser l'article mis dans le programme du parti libéral en 1893. Est-ce là agir loyalement envers le peuple? Le moins que ces ministres auraient pu faire était de laisser les électeurs à eux-mêmes, au lieu de chercher à les influencer, non seulement par l'influence que leur donne leur position dans le cabinet, mais aussi par les autres arguments dont ils pouvaient se servir.

De quels arguments se servaient les libéraux dans tout le pays? Nous avons vu des gens qui étaient des prohibitionnistes ardents et qui dénonçaient le gouvernement conservateur sur cette question, consentir à parcourir les campagnes pour dire aux bons